

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DOMAINE :**  
INSTITUTIONS ET  
VIE POLITIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 à 18 heures 30  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary  
Lauragais Audois.

**SOUS-DOMAINE :**  
ELECTION EXECUTIF

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté  
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**OBJET :** Election du  
Président

Le nombre de  
délégués en service  
est de 71

**Présents :** Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE,  
Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX,  
Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER,  
Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON,  
Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT,  
Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Pascale CRAVERO,  
Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Dominique DUBLOIS,  
Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER,  
Hélène GIRAL, Jean GLEIZES, Sauveur GOMEZ, Philippe GREFFIER,  
Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD,  
Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Thierry LEGUEVAQUES,  
Cédric LEMOINE, Thierry MALLEVILLE, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,  
Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC,  
Charles PAULY, Bernard PECH, Henri POISSON,  
Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA,  
Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY,  
Thierry ROSSICH, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU,  
Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND,  
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL,  
Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Convocation du  
conseil  
en date du  
4 juillet 2020

CERTIFIE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION  
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION  
LE

Formant la majorité des membres en exercice.

PAR DELEGATION  
LE

**Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :**  
Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, Cédric MALRIEU par  
Sauveur GOMEZ, René MERIC par Jean GLEIZES, Hubert NAUDINAT par  
Jérôme WILTZIUS.

Signature

**Procurations :** Claire DARCHY à Nathalie NACCACHE, Priscillia GRANIER  
à Bernard GRIMAUD, Bruno PERLES à Elisabeth ESCAFRE, Régine SURRE  
à Brigitte BATIGNE, Marc TARDIEU à Charles PAULY.

**Excusés :** Hubert CHARRIER, Bruno POMART.

**Secrétaire de séance :** Cédric LEMOINE.

VU l'Arrêté Préfectoral DLC/BCLI-2019-015 en date du 9 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6, L.5211-6-1, L. 5211-9 ;

Conformément à l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge »,

Monsieur Giovanni ZAMAÏ, doyen d'âge de l'assemblée rappelle les dispositions de l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Monsieur Giovanni ZAMAÏ, invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Monsieur Giovanni ZAMAÏ, fait appel à candidature :

Monsieur Christophe PRADEL propose la candidature de Monsieur Philippe GREFFIER.  
Aucune autre candidature n'est déclarée.

#### **Candidat : Monsieur Philippe GREFFIER**

##### **▪ Premier tour de scrutin :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, introduit son enveloppe dans l'urne.

Il est immédiatement procédé au dépouillement.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de votants :	69
- Nombre d'enveloppes dans l'urne :	69
- A déduire : bulletins nuls ou blancs (articles L 65 et 66 du code électoral) :	9
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	60
- Majorité absolue :	31
- Nombre de suffrages obtenus :	60

Monsieur Philippe GREFFIER a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PROCLAME**, vu les résultats du scrutin, Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et le déclare immédiatement installé.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 9 juillet 2020

**Le Président,**

**Philippe GREFFIER**